

## LA FOULEE DU PERE NOEL A ANGLET

### REGLEMENT

#### ART.1

La date de la 3<sup>ème</sup> édition de la FOULEE DU PERE NOEL à ANGLET est fixée au :  
Dimanche 10 Décembre 2023

Départ :

10H00 : Course de 11,7 km (Nés en 2008 ou avant)  
ou Relais (boucles de 6,5 Km + 5 Km)  
Course de 6,5 Km  
Joëlette  
11H30 : Course enfants.

#### ART.2

La course est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, majeurs et mineurs possédant un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé lui-même (document qui devra être conservé pendant 1 an par l'organisateur).

#### ART.3

Le droit d'inscription est fixé à 12 € pour le 11,7 Km - 15 € le Relais - 8 € pour le 6,5 km  
Les chèques sont à rédiger à l'ordre de :

### AO ATHLETISME

On pourra s'inscrire auprès de :

→ DECATHLON 64600 ANGLET

Des bulletins d'inscriptions seront également disponibles à l'OFFICE DE TOURISME

***ATTENTION : Les inscriptions par courrier devront nous parvenir au plus tard le vendredi 08/12/2023 accompagnées du paiement par chèque, de la photocopie d'une licence sportive ou du certificat médical.***

#### ART.4

Les dossards pourront être retirés au Magasin DECATHLON le Samedi 09/12/2023  
Le dimanche 10/12/2023, retrait des dossards sur place à partir de 8H00 et jusqu'à ½ heure avant le départ.

#### ART.5

Il sera remis :

- un tour de cou aux 150 premiers inscrits.
- Un bonnet de Noël aux 25 premières équipes

Classement scratch pour les 3 premiers (H+F).  
Un tirage au sort sera effectué (nombreux lots).  
Election du plus beau Père Noël et de la plus belle Mère Noël

#### **ART.6**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AIAC Courtage Assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### **ART.7**

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

#### **ART.8**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'indiquer par écrit en nous mentionnant ses noms, prénom et adresse.

#### **ART.9**

La participation à la 3ème édition de « La Foulée du Père Noël » suppose l'acceptation du présent règlement.

### **INFORMATIONS**

#### **MEDICAL**

1 poste fixe de secours avec médecin est prévu sur la zone Arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complètera la couverture médicale.

#### **RAVITAILLEMENTS :**

Les postes de ravitaillement seront mis en place, à l'arrivée et plus si nécessaire en fonction des conditions atmosphériques le jour de la course.

#### **SANITAIRES :**

Des vestiaires, douches et sanitaires seront mis à la disposition des concurrents au Stade Jean Moulin.

#### **RESULTATS :**

Les classements seront affichés au fur et à mesure de leur parution et de leur validation sur un panneau sur la zone d'arrivée.

**Pour toute information relative aux inscriptions, contacter :**

***PB Organisation au Mail : [contact@pb-organisation.com](mailto:contact@pb-organisation.com)***

**Course organisée par l'Anglet Olympique Athlétisme**

**Adresse Mail : [aoathle@sfr.fr](mailto:aoathle@sfr.fr)**